43% des exploitations de Nouvelle-Aquitaine disposent d'un signe d'identification qualité type AOP-AOC, label rouge, label bio… C'est ce qui ressort d'une étude menée par la DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET. La Vienne et les Deux-Sèvres sont les plus mal classés à cause de produits locaux bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une IGP plus rares. www.agriculture.gouv.fr